



Clinique LE CALME
SMR en addictologie

LIVRET D'ACCUEIL HOSPITALISATION DE JOUR (HDJ)



-  **358, avenue de la Plantade – 06530 Cabris**
-  **Ligne directe : 07.49.52.62.39**
-  **Standard : 04.93.40.69.99**
-  **Fax : 04.93.60.51.82**
-  **hdj.cabris@calme.fr**
-  **www.calme.fr**

Etablissement agréé Sécurité sociale et mutuelles – Certifié HAS V2020

Introduction

La Clinique LE CALME est située à Cabris, petit village de l'arrière-pays grassois.

Il est agréé par le Ministère de la Santé, conventionné avec les organismes de sécurité sociale et la plupart des mutuelles.

L'établissement a été certifié « Qualité des soins confirmée », par la Haute Autorité de Santé en février 2022.



La clinique LE CALME est un établissement de soins médicaux et de réadaptation (SMR) spécialisé dans la prise en charge des conduites addictives.

Nous prenons en charge les addictions aux produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments) et les addictions comportementales (jeu, sucre, travail, achat compulsif, etc.)

L'établissement dispose de 2 types d'hospitalisation : **l'hospitalisation complète**, sous forme d'une **cure de 5 semaines** et **l'hospitalisation de jour (HDJ)** spécialisée en addictologie.

L'HDJ est un mode de prise en charge en **ambulatoire**, qui vous permet de venir au sein de la structure sur des séquences d'une **demi-journée**, au cours desquelles il vous sera proposé un programme thérapeutique, en fonction des **objectifs** que vous aurez fixés avec l'équipe de soins.

Nous pourrions vous proposer :

- Une aide et un accompagnement au **sevrage** en coordination avec votre médecin ;
- Une aide à la **consommation contrôlée** ;
- Une aide à la **réduction des risques et des dommages** ;
- Une aide et une évaluation à la mise en place d'un **parcours et de stratégie de soin**.

Les **outils thérapeutiques** à notre disposition pour vous accompagner sont :

- Des groupes de parole, menés par un psychologue ;
- Des séances de relaxation ;
- Des ateliers centrés sur la problématique addictive ;
- Du Qi gong ;
- Des ateliers de médiation par l'art mené par un psychologue ;
- Des entretiens infirmiers et médicaux individuels ;
- Possibilité de mettre en place des entretiens individuels avec un psychologue, après évaluation avec l'équipe de soins.

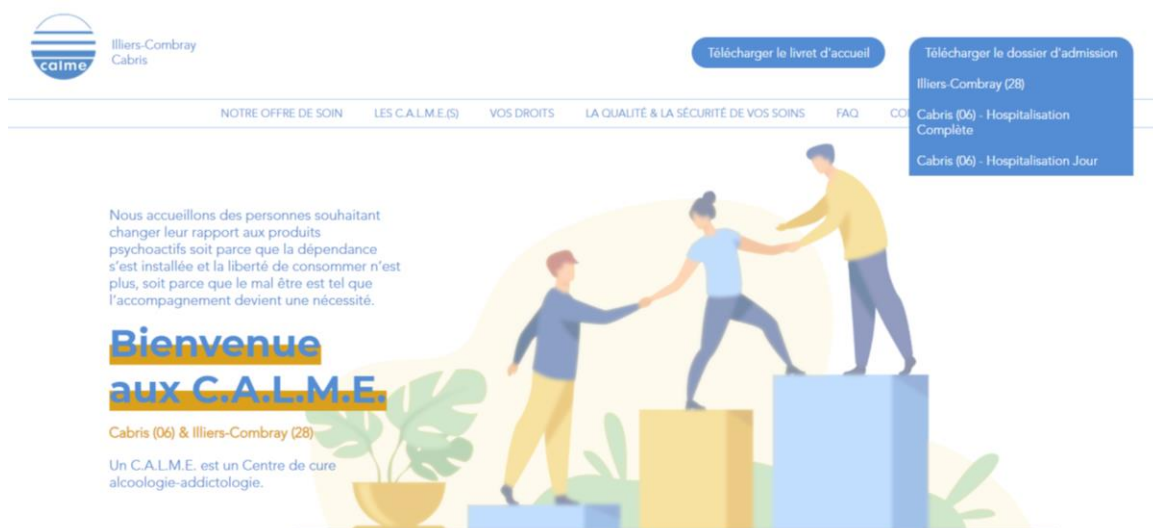
Ce livret d'accueil est destiné à vous présenter l'essentiel du **fonctionnement de l'HDJ**, vous fournir les **renseignements pratiques** et informations réglementaires associés à cette prise en charge.

Modalités d'admission

Votre prise en charge doit être programmée. Il vous faut donc constituer un **dossier de pré-inscription avec votre médecin**.

Pour obtenir ce dossier, vous pouvez :

- Le **télécharger** sur notre **site internet** (www.calme.fr), sur la page d'accueil « Télécharger le dossier d'admission » ; « Cabris (06) – Hospitalisation jour »



- Nous téléphoner pour demander l'envoi du dossier par mail.

Nous pouvons vous aider à le renseigner, vous fournir des explications sur les démarches administratives utiles à votre prise en charge.

Pour faciliter vos démarches, l'accueil téléphonique est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h30-17h

Un point pourra également être fait avec vous lors de votre première venue si vous le désirez.

Une fois votre **dossier complet**, vous pouvez nous l'envoyer par **mail** (hdj.cabris@calme.fr), par **courrier** ou venir le **déposer à l'accueil** de l'établissement.

Après l'étude de votre dossier par une **équipe pluridisciplinaire**, un **entretien téléphonique** sera organisé avec **l'IDE coordinatrice de l'HDJ**, afin de faire le point sur vos **attentes et motivations**. A la suite de cet entretien, une date de première venue pourra vous être proposée.

Prise en charge financière

Le séjour est pris en charge par la **sécurité sociale et la grande majorité des mutuelles**. La tarification du séjour est, en général, prise en charge à 80% par l'assurance maladie et à 20% par la plupart des mutuelle (à défaut, vous êtes tenus de demander l'aide de votre service social, ou *de régler vous-même les 20%*).

Selon votre situation, l'assurance maladie pourra prendre en charge à 100%, ou par le biais de la Complémentaire santé solidaire.

La loi impose que la **demande d'accord préalable auprès de votre assurance maladie** soit faite avant toute admission en établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation.

L'ensemble des tarifs appliqués est fixé et révisé annuellement par l'Agence Régionale de Santé, ils sont **affichés à l'accueil et sont inscrits dans le dossier de pré-inscription**.

N'hésitez pas à demander de l'aide à la responsable des admissions pour les formalités nécessaires.

Vos droits

En tant que patient, vous disposez de plusieurs droits, dont une partie est répertoriée dans la [charte de la personne hospitalisée](#).

En outre, vous avez le droit de désigner une personne de confiance (dans votre dossier d'admission), de rédiger des directives anticipées, d'accéder à votre dossier médical, etc.

Pour de plus ample information, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « vos droits » ou contactez-nous par téléphone.



Accueil et prise en charge

Vous serez accueilli par la **coordinatrice de l'HDJ** et/ou l'infirmière présente ce jour-là. Lors de votre première venue, vous serez conduit à l'accueil pour y déposer vos papiers d'identités et régler les formalités administratives, puis vous sera présenté l'espace dédié à l'hôpital de jour.

La coordinatrice prendra ensuite le temps **d'évaluer avec vous** vos besoins et vos disponibilités quant à votre prise en charge. Vous définirez à ce moment-là la fréquence de vos venues, pouvant aller **d'une à trois demi-journées par semaine**.

Par la suite, vous rencontrerez un **médecin** et une **infirmière**, pour un premier entretien, afin d'élaborer **votre projet de soin** et construire des **objectifs** répondant à vos attentes sur votre prise en charge.

Toutes les **six semaines**, un entretien dit « intermédiaire » vous sera proposé afin de faire le point sur votre **évolution dans votre parcours de soin** et sur vos objectifs actuels. Un point pourra également être fait à votre demande auprès de la coordinatrice. La prise en charge peut se faire sur une **durée de 6 mois**, renouvelable.

Dès le premier jour vous suivrez les séances proposées le jour même, avec les autres patients présents.

Si vous n'êtes pas encore sevré, merci de ne pas vous présenter sous une trop forte emprise de produits, cette situation pourrait nous amener à refuser votre admission.



Horaires

Le contenu des séances d'HDJ **est adapté aux patients présents**, en fonction de leur objectifs communs. Le déroulé des séances est articulé de manière similaire chaque semaine.

Il vous est demandé de respecter les horaires établis, afin de maintenir le bon enchaînement des séances et le fonctionnement de la demi-journée.

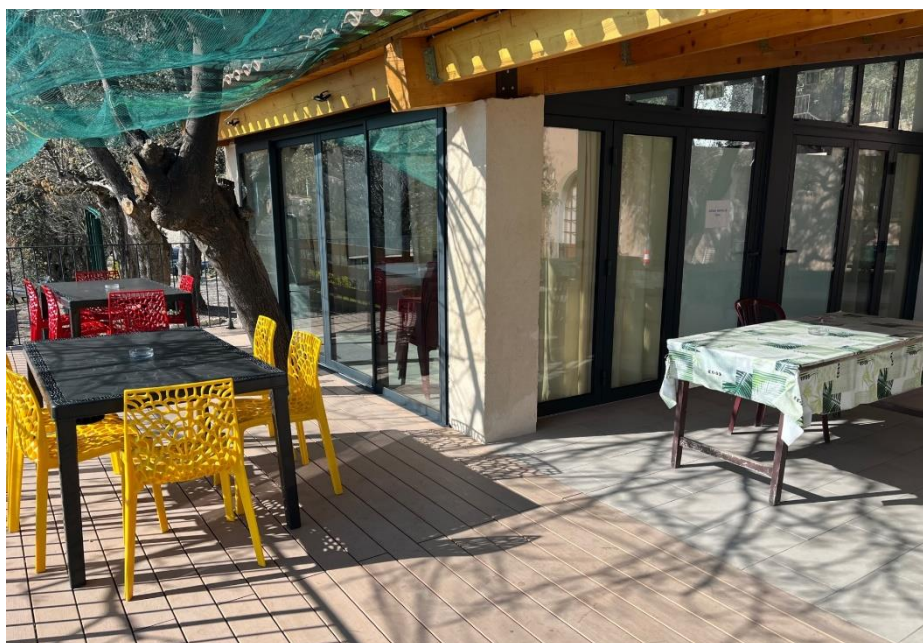
Ci-dessous un planning hebdomadaire type de l'organisation des séances :

Planning patient HDJ					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 9h00	ACCUEIL	ACCUEIL		ACCUEIL	ACCUEIL
9h00 - 12h00	Atelier avec infirmière	Atelier avec infirmière		Atelier avec infirmière	Atelier avec infirmière/psychologue
	Groupe de parole	Groupe de parole		Groupe de parole	Atelier avec pharmacienne
13h00 - 13h30	ACCUEIL				
13h30 - 14h00	Atelier avec infirmière/ pharmacienne				
14h00 - 14h30					
14h30 - 15h00	QI - GONG				
15h00 - 15h30	Groupe de parole				
15h30 - 16h00					
16h00 - 16h30	Groupe de parole				
16h30 - 17h00					

Même en dehors des horaires d'ouverture de l'Hôpital de jour, la **continuité des soins est assurée** par l'ensemble du personnel du service d'hospitalisation complète. Vous pouvez nous contacter à tout moment (ligne directe, ou ligne fixe).

Quelques règles de fonctionnement

- Avec votre accord, le **tutoiement** sera utilisé entre les patients et les professionnels.
- L'utilisation du **téléphone portable n'est pas autorisée** durant les séances.
- Il vous est demandé de **respecter** toute personne se trouvant au sein de l'établissement, ainsi que les **consignes** formulées par le personnel.
- Un **parking** est à votre disposition, merci de stationner correctement.
- Il vous est demandé de respecter la **confidentialité** des informations partagées durant les séances.
- Votre **régularité** dans les soins est un des éléments prépondérants pour atteindre vos objectifs. Toute absence non justifié et/ou n'ayant pas fait l'objet d'une communication auprès de l'établissement peut entraîner une sortie administrative. Il vous est donc demandé de **signaler rapidement toute absence ou retard**.
- L'ensemble des règles de fonctionnement sont listées dans la **Charte de fonctionnement de l'HDJ**, présente dans le dossier d'admission. Une attestation de prise de connaissance de la charte sera à remplir afin de compléter votre dossier.
- **L'introduction de produits psychotropes dans l'établissement est formellement interdite.**



Moyen d'accès



 **358, avenue de la Plantade – 06530 Cabris**

- Par la route : sortir de l'autoroute A8, sortie 42 GRASSE - CANNES Centre, prendre la D6185 direction GRASSE, puis direction CABRIS. La clinique est à 100m de la sortie du village de CABRIS, direction SPERACEDES.
- Par le train : gare de CANNES puis prendre le train pour GRASSE. Prendre ensuite le bus (ligne B) ou un taxi (5km).
- Avec un VSL, si vous avez une ALD, un bon de transport pourra vous être prescrit.

